



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SOLINUM, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN ET LA VILLE DE ROUEN,

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZULI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SOLINUM, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN ET LA VILLE DE ROUEN,

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Rouen souhaitent formaliser leur partenariat avec l'association Solinum, porteuse de la plateforme Soliguide, au travers d'une convention tripartite.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'information sociale mise à disposition des professionnels de l'action sociale et des personnes en situation de précarité. En s'appuyant sur la base de données Soliguide, le C.C.A.S. et la Mission Politique de la Ville bénéficient d'un outil collaboratif, actualisé, et plus exhaustif des ressources locales.

Pour le C.C.A.S. et la mission Politique de la Ville, cette collaboration permet de réduire significativement le temps consacré à la mise à jour des données référencées. Les informations sont actualisées directement par les structures référencées ou par les équipes de Solinum, limitant ainsi les doubles saisies et les démarches de vérification.

Le recours à une base de données commune facilite également la diffusion rapide d'informations fiables auprès des partenaires institutionnels, associatifs et des personnes accompagnées. Cette mutualisation contribue à améliorer l'orientation des publics, à renforcer la coordination des acteurs de l'action sociale et à garantir une information homogène sur le territoire.

La présente convention tripartite a ainsi pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'association Solinum, la Ville de Rouen, qui souhaite s'appuyer sur les données de Soliguide pour développer une cartographie des services et équipements dans les quartiers prioritaires de la Ville, et le C.C.A.S. de Rouen, qui utilisera cette base de données pour alimenter et actualiser le guide de l'urgence sociale.

Ladite convention est annexée(e) au présent rapport.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat entre Solinum, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Rouen, ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Mme Zohra AMIMI, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Le projet de convention de partenariat ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Que la Ville œuvre afin de fournir une information claire, riche et la plus exhaustive sur les ressources et lieux en faveur des Rouennais les plus précaires,
- Qu'il est nécessaire de mutualiser ces informations dans une démarche d'efficience.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 19 h 53 à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Solinum, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Rouen,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée, à signer la convention avec Solinum, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Rouen.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

